

II.—RÉSUMÉ DU COMMERCE CANADIEN AVEC LE ROYAUME-UNI.

[Augmentation ou balance favorable (+): fléchissement ou balance débitrice (-).]

Item.	Années se terminant le 31 mars			1934, comparativement à	
	1932.	1933.	1934.	1932.	1933.
MARCHANDISES.					
Importations—					
Imposables.....	79,693,730	55,691,414	57,037,796	- 22,655,934	+ 1,346,382
En franchise.....	26,678,049	30,774,641	48,062,968	+ 21,384,919	+ 17,288,327
Totaux, importations.....	106,371,779	86,466,055	105,100,764	- 1,271,015	+ 18,634,709
Exportations—					
De provenance canadienne...	174,043,725	184,361,019	227,601,411	+ 53,557,686	+ 43,240,392
De provenance étrangère.....	919,099	772,178	700,700	- 218,399	- 71,478
Totaux, exportations.....	174,962,824	185,133,197	228,302,111	+ 53,339,287	+ 43,168,914
Totaux, échange de marchandises.....	281,334,603	271,599,252	333,402,875	+ 52,068,272	+ 61,803,623
Balances, échange de marchandises.....	+ 68,591,045	+ 98,667,142	+ 123,201,347	+ 54,610,302	+ 24,534,205
MONNAIES ET LINGOTS.					
Importations.....	13,689	18,985	29,965	+ 16,276	+ 10,980
Exportations—					
De provenance canadienne...	-	10	49,043,153	+ 49,043,153	+ 49,043,143
De provenance étrangère.....	1,194	233	2,483,732	+ 2,482,528	+ 2,483,499
Totaux, exportations.....	1,194	243	51,526,885	+ 51,525,691	+ 51,526,642
Totaux, échange en monnaie et lingot.....	14,883	19,228	51,556,850	+ 51,541,967	+ 51,537,622
Balances des échanges en monnaie et lingot.....	- 12,495	- 18,742	+ 51,496,920	+ 51,509,415	+ 51,515,662
MARCHANDISE, MONNAIE ET LINGOT.					
Importations.....	106,385,468	86,485,040	105,130,729	+ 1,254,739	+ 18,645,689
Exportations.....	174,964,018	185,133,440	279,828,996	+ 104,864,978	+ 94,695,556
Balances, total des échanges...	+ 68,578,550	+ 98,648,400	+ 174,698,267	+ 106,119,717	+ 76,049,867

Les marchandises entrant dans le commerce d'importation et d'exportation avec le Royaume-Uni sont montrées en détails dans les tableaux 12 et 13 du présent chapitre.

Commerce du Canada avec l'Empire Britannique.—Le Canada a été le premier des Dominions britanniques à accorder une préférence aux marchandises produites et manufacturées dans le Royaume-Uni et à accorder la réciprocité tarifaire aux Dominions et possessions britanniques. Cette préférence a été étendue par ordre en conseil de temps à autre à d'autres possessions de l'Empire Britannique jusqu'à ce qu'elle fût devenue applicable à presque tous les Dominions et autres possessions britanniques. Dans le cas de Terre-Neuve le Canada accorde, outre la préférence, l'admission en franchise du poisson et des produits poissonniers. L'Australie reçoit des concessions spéciales en vertu d'une entente commerciale de 1931 et les Antilles anglaises en reçoivent en vertu de l'entente de 1925 mentionnée aux pp. 528-529. Le tableau 18, p. 640, montre que la dernière année fiscale les importations canadiennes en provenance des pays de l'Empire Britannique entrent au taux de douane le plus bas ou en franchise sous le tarif préférentiel.

Le tarif préférentiel britannique de 1897 a eu pour effet de stimuler le commerce extérieur du Canada. Quand la préférence britannique devint effective,